

MNK Partners lance sa première SCPI



Mansour Khalifé, fondateur et dirigeant de MNK Partners annonce le lancement de la SCPI Reason structurée sur l'utilisation de la puissance de la data.

« Ce n'est pas une SCPI révolutionnaire, c'est la data qui révolutionne la SCPI pour optimiser la gestion des cycles immobiliers » telle est la définition que donne Mansour Khalifé sur le nouveau véhicule du groupe. Historiquement le groupe MNK Partners était focalisé sur les fonds professionnels. « Il ne s'agit pas d'une énième SCPI mais de la première de sa génération » assure le fondateur. « Ce nouveau modèle quantitatif nous permet de dépasser les intuitions et les biais émotionnels, particulièrement en période de volatilité ».

Un terrain de jeu très large

Fidèle à son ADN, la SCPI cible des actifs immobiliers "Core" avec une diversification géographique dans les pays de l'OCDE. Le terrain de chasse est quasi illimité : Europe, Royaume-Uni, Etats-Unis, Canada. La France n'est pour le moment la cible première des gérants. Les actifs potentiels passeront sous le radar de la data, avec l'aide de l'intelligence artificielle.

Reason : la data au service de la performance

MNK Partners a développé un écosystème data inédit sur le marché immobilier, permettant d'anticiper les cycles et d'identifier les meilleures opportunités d'investissement. Cet écosystème, basé sur des modèles quantitatifs, agrège des millions de points de données macroéconomiques, démographiques et immobilières sur 360 villes mondiales. Ces datas offrent quinze ans d'historique avec un enrichissement trimestriel.

Cette approche quantitative pour la sélection des actifs permet de passer outre les biais émotionnels sources d'erreurs et ainsi pouvoir distinguer les portes d'entrées et les portes de sorties dans les cycles immobiliers.

L'ouverture sur le secteur des énergies renouvelables

L'ordonnance du 3 juillet 2024, permet désormais aux SCPI d'investir dans systèmes de production d'énergies renouvelables. Cette diversification a priori secondaire offrira des revenus complémentaires pour répondre à la demande croissante de durabilité. Pour rappel, Les SCPI peuvent « procéder à l'acquisition directe ou indirecte, l'installation, la location ou l'exploitation de tout procédé de production d'énergies renouvelables, y compris la revente de l'électricité produite ».

La SCPI Reason sera commercialisée à compter du 30 octobre 2024 via un réseau B2B (CGP, family offices, banques privées)